

**AVIS DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION
AUX PROPRIÉTAIRES D'UN IMMEUBLE ET
AUX OCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE**

PRENEZ AVIS QUE :

1. Vous pourriez avoir le droit de voter aux prochaines élections municipales si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise sur le territoire de Saint-Cyrille-de-Wendover depuis au moins le **18 septembre 2025**;
2. Pour avoir ce droit de voter, vous devez être une personne physique, avoir atteint l'âge de 18 ans et avoir la citoyenneté canadienne le 2 novembre 2025. De plus, vous ne devez pas avoir perdu votre droit de voter en raison d'une tutelle ni être privé de vos droits électoraux à cette date;
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié suivant au bureau de la présidente d'élection :
 - si vous êtes le propriétaire unique d'un immeuble ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise : le **formulaire** de demande d'inscription sur la liste électorale;ou
 - si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupants d'un établissement d'entreprise : une **procuration** désignant une seule personne, parmi les copropriétaires ou les cooccupants, qui sera inscrite sur la liste électorale;

Vous pouvez obtenir ce formulaire ou cette procuration en communiquant avec le bureau de la présidente d'élection ou en visitant le site Internet de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover (<https://stcyrille.qc.ca> , sous la section Avis publics et événements, sous-section Élection municipale 2025).

4. Pour que la demande soit valide pour le scrutin du 2 novembre 2025, vous devez transmettre le formulaire ou la procuration au bureau de la présidente d'élection **au plus tard le 28 septembre 2025**. Après cette date, la demande sera soumise à la Commission de révision de la liste électorale, dont les travaux prennent fin le 17 octobre 2025 (après cette date, toute demande sera considérée invalide).

La demande d'inscription ou de procuration restera valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée de nos dossiers. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec le bureau de la présidente d'élection.

BUREAU DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

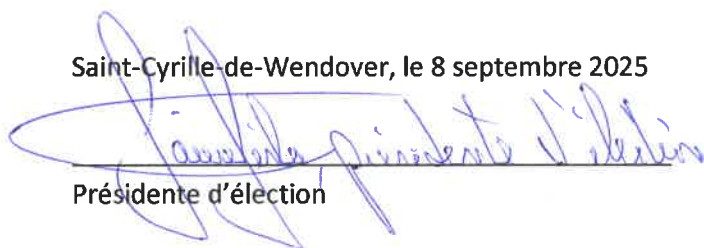
Mme Louise Sisla, présidente d'élection

4055, rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover, Québec, J1Z 1C8

Téléphone : (819) 397-4226, poste 201

Courriel : elections@stcyrille.qc.ca

Saint-Cyrille-de-Wendover, le 8 septembre 2025



Présidente d'élection